

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 4.

N° 682.972

Appareil de télévision.

M. JOHN LOGIE BAIRD et Société dite : TELEVISION LIMITED résidant en Angleterre.

Demandé le 9 octobre 1929, à 16^h 23^m, à Paris.

Délivré le 24 février 1930. — Publié le 4 juin 1930.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 10 octobre 1928. — Déclaration des déposants.)

La présente invention concerne des perfectionnements aux appareils de télévision et similaires et a pour objet principal un appareil perfectionné adapté pour être
5 utilisé pour la reproduction d'images enregistrées.

Cet appareil consiste dans un dispositif de télévision du type dans lequel les signaux sont reçus à la station de réception et sont
10 utilisés pour moduler une source de lumière par un courant électrique variable. En plus, ou au lieu d'utiliser ce courant électrique variable, pour moduler la source de lumière, il peut être fait usage d'un enregistrement permanent sur un disque de phonographe. Ainsi, un enregistrement d'image
15 permanent peut être réalisé à partir des signaux transmis et une image visible peut, en conséquence, être reproduite en utilisant
20 l'enregistrement d'un phonographe comportant un pick-up électrique, dont le courant module une source convenable de lumière, dans un récepteur de télévision.

Jusqu'à présent, le dispositif d'exploration du récepteur était séparé du mécanisme du phonographe et était synchronisé avec lui.
25

Conformément à la présente invention, est prévu un appareil du type ci-dessus
30 pour la reconstitution d'une image visible à partir de l'enregistrement d'un disque de

phonographe ou similaire, ce disque comportant une ou plusieurs séries de trous ou autres perforations disposés en spirale dans la partie marginale, chaque série de ces
35 trous effectuant une exploration complète de l'image reconstituée. Ainsi, les trous peuvent être disposés dans la partie marginale du plateau tournant du phonographe ou d'un disque portant l'enregistrement de
40 l'image à reproduire.

Au lieu de trous dans le disque, on peut utiliser des lentilles, prismes, miroirs, etc.

Une forme actuellement avantageuse d'un appareil suivant la présente invention est
45 décrite ci-après, à titre d'exemple, en référence au dessin schématique annexé.

Un disque portant l'enregistrement de l'image à reproduire est mis en rotation par l'intermédiaire de la table ou plateau tournant 2 d'un appareil semblable à un phonographe ordinaire. Le disque est d'un diamètre plus faible que celui du plateau, de sorte qu'un anneau marginal de ce dernier apparaît. Une série de trous 3 disposés en
55 spirale se trouve autour de la partie marginale et constitue le dispositif d'exploration.

La disposition relative des trous correspond à celle des trous du dispositif
60 d'exploration qui a été utilisée pour l'enregistrement ou la transmission de

Prix du fascicule : 5 francs.

l'image et est telle que, lorsque l'enregistrement est établi correctement pour donner une image claire, le réglage se maintient jusqu'à la fin de l'enregistrement.

- 5 Le sillon du disque enregistreur 1 est suivi par l'aiguille d'un pick-up électrique 7, dont le courant peut être amplifié et utilisé pour moduler l'intensité de l'éclairage de la source convenable de lumière 4. Lorsque
10 le plateau tourne, la lumière de la source 4 passe au travers des trous 3 successifs et est réfléchiée par l'ouverture 6 d'observation à l'œil d'un observateur (non représenté). L'image reconstituée peut être observée
15 directement ou au travers d'une lentille. L'invention supprime la nécessité d'utiliser toute transmission autre que celles déjà contenues dans un phonographe ordinaire, de sorte qu'un tel appareil peut être
20 rapidement équipé pour la reproduction d'images ou de scènes mobiles enregistrées

sur un enregistreur de phonographe ou autre.

RÉSUMÉ :

1° Appareil pour la reconstitution d'une 25 image visible depuis l'enregistrement sur un disque de phonographe ou similaire, ce disque comportant une pluralité de séries de trous disposés en spirale dans la partie marginale du disque, chaque série 30 effectuant une exploration complète de l'image reconstituée.

2° Les séries de trous en spirale peuvent être préférablement disposées dans la partie marginale du plateau tournant d'un pho- 35 nographe.

JOHN LOGIE BAIRD

ET Société dite : TELEVISION LIMITED.

Par procuration :

Henri ELLUIN.

N° 682.972

M. Baird
et Société dite : Television Ltd.

Pl. unique

